

016-200063105-20220907-D2022_09_78-DE
 Reçu le 08/09/2022
 Publié le 08/09/2022



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D2022_09_78

Date de convocation du conseil : **2 septembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : **27**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, , Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximillien, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine

Nombre de conseillers présents : **22**

Nombre de votants : **24**

Absents excusés :

M. BRUNO Thierry a donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine
 M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Objet : **Décision modificative n° 9 du Budget principal - Acquisition d'un camion**

Absents :

Mme CHASTEL Ita
 M. DEMESSEMAKERS Olivier
 M. LABBÉ Hervé

Secrétaire de séance : Madame WILLAUME Francine

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE expose au conseil municipal que dans le cadre de l'acquisition du camion, validée lors de la séance précédente, les crédits inscrits s'avèrent insuffisants et qu'il convient de modifier le budget ainsi qu'il suit :

DM9 : Opération 396 – Matériel et outillage de voirie

Section d'Investissement

Crédits à augmenter : Opération 396 – Article 21571 : Matériel

+ 8 000,00 €

Crédits à diminuer : Chapitre 020 : Dépenses imprévues :

- 8 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

VALIDER cette décision modificative.

MODIFIER le Budget Principal en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 07/09/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 08/09/2022

Le Maire,
 Jean-Michel BOLVIN

